

La loi morale serait-elle à deux vitesses ? Thibaud Collin répond au P. Bordeyne : gradualité n'est pas double statut

Author : Riposte Catholique

Categories : [Eglise universelle](#)

Date : 3 avril 2017



Les deux derniers synodes sur la famille ont remis en avant le concept évoqué par Jean-Paul II lors du synode de 1980, celui de la gradualité de la loi. Cette dernière, mal comprise et appliquée, peut finir par donner un double statut à la vérité morale, selon que l'homme peut l'appliquer ou non. C'est oublier que pour appliquer la loi de Dieu, la grâce est toujours présente.

[Lire la suite](#)